

Fiche de présentation

1-Les Frontières africaines: une création artificielle à dépasser

2-Lieutenant Colonel (T) Rizogo Rousselot (Gabon)

3-15 janvier 1999

4-Division A

5-mémoire de géopolitique

6-Résumé

Les maux qui minent le continent africain ne résultent pas du tracé des frontières mais d'autres facteurs.

Les causes c'est l'Afrique elle même. Il convient de dépasser cette notion de tracé de frontières artificielles; il est avéré que les explorateurs n'ont découvert aucun " ensemble " mais, une poussière de groupements ethniques repartis en tribus dont les effectifs variaient à l'infini.

Aujourd'hui, l'Afrique doit se prendre en charge pour juguler son retard et s'adapter aux nouvelles données mondiales.

7- Afrique --Frontières --Dépasser



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Les Frontières africaines: une création artificielle à dépasser

Lieutenant Colonel Rizogo- Rousselot Pierre

6 ème Promotion Collège Interarmées de Défense

1998- 1999

Gabon

Plan

PREMIERE PARTIE

I L'Histoire des frontières

- 11 Le début des opérations coloniales
- 12 Des échanges territoriaux entre Etats Européens
- 13 Des frontières plus politiques que géopolitiques
- 14 Des traités au cas par cas
- 15 Les Traites Européens

DEUXIEME PARTIE

- II Des frontières, futures sources de conflits
- 21 Fondement juridico-politique des frontières
- 22 L'action des grandes puissances
- 23 Les Etats Africains causes de conflits
- 24 Un exemple réussi de fixation de frontière

25 Quatre grandes zones de turbulence

TROISIEME PARTIE

III- Le défi du futur: transcender les frontières

31-Propositions de solutions

Conclusion

Introduction

A deux ans du troisième millénaire, continuer à culpabiliser l'Europe en arguant que le partage de l'Afrique est la cause des principaux maux qui minent le continent est largement dépassé. Il est vrai qu'il y a eu des erreurs, mais la fixation de frontières même artificielles a eu des avantages indéniables. Elle a permis de délimiter de nouveaux états modernes. Au lieu de s'attarder sur ce passé, les Africains devraient chercher ailleurs les causes des maux qui les accablent. Aujourd'hui plus que jamais, l'Afrique doit s'examiner pour participer au rendez-vous du troisième millénaire. Le passé ne doit donc plus être un obstacle ni pour le présent ni pour l'avenir.

On énumère généralement sept grandes plaies en Afrique. Chacune d'elles mériterait un exposé particulier. La surpopulation est la première. Avec 680 millions de personnes, l'Afrique supplantera la Chine au milieu du siècle prochain. Le nombre élevé d'Etats(52), la progression des déserts (Sahara vers le Sud et le Kalahari vers le Nord), les guerres civiles, le poids de la dette, les endémies tropicales et la mauvaise utilisation des ressources naturelles. comme le pétrole au Nigeria, et le diamant en République Démocratique du Congo. En dehors de l'Afrique du Sud, le continent africain est un nain économique.

Des nombreux problèmes que connaît le continent il ne sera essentiellement traité dans ce mémoire que celui des frontières tant ce problème de délimitation de l'espace reste d'actualité en Afrique.

Bien qu'ayant été source de conflits, Il est aisé de constater que les frontières des Etats modernes africains existent et qu'elles sont loin d'être la principale cause des conflits actuels. En effet, Il serait toutefois erroné de croire que les problèmes auxquels le continent africain est confronté résultent uniquement des erreurs d'antan.

En réalité les maux de l'Afrique c'est l'Afrique elle-même. Les frontières, bien que tracées arbitrairement doivent être dépassées et permettre au continent de combler son retard qui est loin d'être une fatalité.

Après avoir étudié les origines des frontières africaines, nous regarderons si elles sont sources de conflit. Nous continuerons par une étude des solutions envisageables quant à leur règlement.

L'histoire des frontières Africaines

Durant le siècle qui précède le partage du continent par les Européens, une grande partie de l'Afrique occidentale devient le théâtre des efforts du prosélytisme musulman. Il arrive que s'entrecroisent les actions rivales des grandes confréries, et la lutte armée apparaît parfois comme la seule solution pour mettre fin à la domination des maisons régnautes hostiles à l'islam ou insuffisamment acquies à celui-ci. Les diverses manifestations du djihad concernent donc essentiellement les relations entre Africains. Cependant, vers la fin de cette période, au fur et à mesure que se précisent les menaces européennes, le djihad revêt aussi la forme d'une résistance à la pénétration des puissances européennes. Dans la région du golfe du Bénin, des Etats africains, dont le royaume du Danxome(Dahomey) et l'Asante (Ashanti), répondent aux besoins commerciaux des Européens de la côte. En Afrique, les besoins nés du développement européen accroissent la violence des interventions étrangères; celles-ci achèvent de désorganiser les structures politiques existantes. Au nord-est de l'Afrique, Mohamed Ali gouverne l'Egypte au nom du sultan ottoman. Ses armées s'emparent de la partie nord du Soudan, Khartoum est fondée en 1830

Jusqu'en 1879, l'Afrique reste cependant un territoire mal connu des puissances européennes, c'est un kaléidoscope complexe de royaumes tribaux et de territoires de chasse traditionnels.

En Afrique occidentale, l'essentiel des initiatives vient de la France. L'action la plus importante de l'armée française est la marche du Sénégal vers le Niger. Tout au long de la côte occidentale se développe aussi une rivalité entre Anglais et Français qui entraînent une vive tension sur les frontières du Gold Coast, du Dahomey et du Nigeria.

L'Allemagne aussi entre dans la compétition en s'emparant de quatre régions: le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest africain et l'Afrique Occidentale.

L'intérieur de l'Afrique Occidentale est laissé aux Français, qui parti du Niger, atteignent le Tchad en 1900. La présence allemande au sud de l'Afrique réveille les ambitions portugaises et la menace de l'expansion afrikaner amène les Britanniques au coeur de la Zambie et du Malawi. A l'inverse, la colonisation allemande en

Afrique Orientale (Tanganyika) assure en contrepartie aux Britanniques, le Kenya et l'Ouganda interlacustre.

L'industrialisation en Europe exige des débouchés nouveaux et l'aggravation des tensions sociales inclinent certains hommes politiques comme Joseph Chamberlain à chercher un exécutoire outre-mer. A la faveur de l'expansion coloniale, les rivalités entre Etats européens sont transférées hors d'Europe, notamment en Afrique. De ce fait, des incidents mineurs entre commerçants concurrents vont parfois dégénérer en crises internationales. Des initiatives prises localement par des représentants de ces puissances attisent d'autres convoitises au point de déclencher une curée générale pour la possession du continent. Dans une large mesure, le partage de l'Afrique résulte de l'absence de coordination entre les activités de ceux qui avaient pour mission de représenter la métropole sur le terrain.

Quand on regarde les frontières qui existent entre les Etats Européens, elles résultent de rapports de forces militaires à certains moments précis de leur histoire. Par contre, les frontières africaines sont des limites décidées par des autorités extérieures afin de distinguer dans un ensemble beaucoup plus vaste différentes circonscriptions administratives (cas de l'ex- Afrique équatoriale et l'Afrique occidentale). Les frontières actuelles de l'Afrique sont donc un héritage des partages coloniaux. Jusqu'à la fin du XVIII siècle, les frontières furent tracées artificiellement car les Européens qui fréquentèrent les côtes africaines représentaient plutôt des intérêts privés que des Etats.

C'est ainsi qu'elles furent souvent matérialisées au mépris des réalités indigènes et des limites traditionnelles des sociétés africaines.

11- Le début des opérations coloniales

Selon BRUNSCHWIG par exemple, il est inutile d'insister sur le détail des opérations qui permirent aux militaires français de grignoter le Soudan occidental entre 1880 et 1898. Après la prise de Segou en 1890, les campagnes annuelles furent menées aux confins de la Guinée et de l'actuel Mali, entrecoupées de périodes de négociations avec l'Almamy Samory qui fut vaincu en 1898. Les militaires français du Soudan imposèrent ainsi leur politique de conquête aussi bien aux Africains qu'au gouvernement français qui aurait préféré une pénétration pacifique. Ils n'hésitèrent pas par exemple à engager des opérations malgré les instructions qui le leur interdisaient.

La notion de frontière d'Etat moderne était d'autre part étrangère à l'Afrique. Les Etats rencontrés par les explorateurs et les colonisateurs européens n'étaient en effet que des organismes politiques élémentaires. Ils se formaient autour d'un noyau ethnique prédominant qui maintenait par la force et sous son autorité les groupes vivant à proximité.

L'extension territoriale de ces groupes ethniques variait avec les rapports des forces du moment. Ces groupes pouvaient sous l'impulsion d'un prophète conquérant ou d'un chef de guerre habile, s'étendre très vite. Leur existence était parfois éphémère et il n'y avait pas de limites déterminées par des traités, fixées par des bornes et reportées sur des cartes.

Néanmoins l'Afrique, longtemps considérée comme le tombeau des hommes blancs à cause de la chaleur moite et des nombreuses maladies, verra son importance croître à la fin du XIX siècle. EN 1843 les Anglais annexent le Natal et soumettent Abdelkader au Soudan en 1847.

Entre 1881-1882 à partir du protectorat français de Tunisie et la mainmise anglaise sur l'Egypte, la ruée vers l'Afrique va durer une vingtaine d'années. Si l'on excepte l'établissement du protectorat français du MAROC en 1912, le partage du continent est terminé en 1902 à l'issue de la guerre des Boers.

12- Des échanges territoriaux entre Etats Européens

Les découpages territoriaux intervenus durant cette période sont avant tout le résultat de décisions prises par les chancelleries européennes. Elles ne tiennent que rarement compte des réalités locales. Cela traduit le peu d'estime accordé aux avis des coloniaux, militaires, administrateurs ou missionnaires engagés sur le terrain.

Les gouvernements européens concernés sont souvent guidés par des préoccupations de politique intérieure ou de prestige national. Ils ont le souci de ne pas laisser la voie libre à des concurrents jugés trop dangereux ou celui de donner à un partenaire des " compensations " jugées légitimes.

Ainsi, on voit Pierre Laval accorder à Mussolini en janvier 1935 cent quatorze mille kilomètres carrés de territoire tchadien, la fameuse bande d'Aozou, mais le traité ne sera pas ratifié par l'Assemblée nationale française.

13- Des frontières plus politiques que géopolitiques

Dans certains cas, on échange territoires ou droits en fonction des intérêts du moment. C'est le cas du Gabon qui a été ainsi plus d'une fois proposé en échange contre la Gambie par la France.

En 1911, après l'incursion d'une canonnière allemande dans le port d'Agadir, la France accepte de céder à l'Allemagne une partie de son Congo pour avoir les mains libres au Maroc.

Pour récupérer Heligoland (une île située dans la mer du nord), les Allemands renoncent à leurs droits sur Zanzibar. Ils s'engagent à ne pas étendre leurs territoires jusqu'au Kilimandjaro et abandonnent l'Ouganda aux Anglais. Ceux-ci n'hésitent pas à leur tour en 1871 à troquer Sumatra contre les droits hollandais sur la Gold Coast, le futur Ghana.

En 1899 c'est le traité relatif aux îles Samoa situées à l'autre bout du monde qui permet de fixer la frontière entre cette même Gold Coast et le Togo Allemand.

Le vertige de la carte, le souci d'atteindre un fleuve ou une frontière naturelle ont pu justifier des tracés frontaliers surprenants. Lors de la conclusion de l'accord anglo-allemand de juillet 1890, le successeur de Bismarck, le Chancelier Caprivi, obtient que le Sud-Ouest Africain soit prolongé au Nord-Est par un curieux appendice, afin que le territoire allemand puisse border sur quelques kilomètres le Zambèze. Ce sera la bande de Caprivi, existant encore aujourd'hui.

Le Soudan anglo-égyptien fut créé parce que Lord Cromer estimait que le contrôle des eaux du Nil, de ses sources à l'embouchure, était la condition essentielle de l'existence de l'Égypte. En d'autres circonstances, c'est le souci d'un accès à la mer qui guida les traceurs des frontières.

Ainsi, quand il s'agit d'assurer un débouché à l'état indépendant du Congo, on ne fait aucun cas de l'enclave portugaise du Cabinda sur la rive gauche du fleuve. La ligne de partage des eaux ne permet guère d'autre part d'établir dans les immenses étendues africaines une limite précise. Elle valut en tout cas à Léopold II de récupérer presque par hasard les richesses minières du Katanga, une région ajoutée aux territoires initialement délimités par Stanley explorateur belge.

Le roi des Belges aurait même laissé entendre qu'il aurait " bien du mal " à se contenter de ces régions apparemment déshéritées, dessinées arbitrairement à la limite des bassins du Congo et du Zambèze. Les frontières naturelles se révélèrent ainsi peu satisfaisantes. Le Congo inférieur séparait en effet des territoires occupés par des populations identiques.

Les montagnes, les forêts, les marais, qui devaient normalement constituer des limites idéales devinrent souvent le refuge de toutes les dissidences. Dans les régions supposées désertiques une ligne droite tracée sur la carte et correspondant à un méridien ou à un parallèle précis suffisait souvent à séparer deux territoires.

Le souci impératif d'assurer la jonction entre différentes régions déjà sous contrôle aboutit à la création de vastes espaces artificiellement rassemblés et réunissant des

populations souvent diverses. C'est particulièrement le cas de l'Afrique Occidentale française, dont la volonté de relier le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, plus tard le Bénin (Dahomey), détermina les frontières nord des possessions anglaises.

En 1898-1900, la course au Tchad permit de réunir en un bloc géographique imposant les territoires français d'Afrique de l'ouest à ceux d'Afrique équatoriale. A l'inverse, le compromis colonial franco-britannique à Madagascar fit la part belle aux Anglais sur le cours inférieur du Niger et sur la Benoué. Les Anglais y gagnèrent le riche Nigeria qui englobe des peuples extrêmement divers et des fidèles de religions antagonistes.

14- Des traités au cas par cas

Les traités indigènes conclus avec les chefs et les roitelets locaux par des explorateurs entreprenants déterminèrent également les limites des futures colonies. Stanley en signa plus d'une trentaine dans le bassin du Congo belge.

La manière dont un historien du Congo belge décrit la signature de tels traités en dit long sur l'arbitraire qui a pu présider par la suite à la fixation des frontières. " Au moment de l'apposition sur le texte de la croix consacrant le pacte, l'assemblée devenait hilare en considérant la chose extraordinaire du chef instrumentant la plume à la main: il fallait évidemment la guider. Puis suivait le paiement, stipulé au traité, sous la forme d'une pacotille variée : perles, coquillages, étoffes, fusils à silex. "

Le dynamisme et l'esprit d'initiative de quelques colonisateurs suffirent à garantir à la puissance qu'ils représentaient le contrôle d'immenses territoires. Il suffit à Brazza de vingt-cinq postes administratifs, confiés chacun à un sergent sénégalais montant la garde auprès du drapeau tricolore pour assurer à la France la possession du Congo.

De la même manière, les Français exploitèrent la victoire qu'ils venaient de remporter sur Behanzin au Dahomey pour pousser rapidement vers le nord. Ils devancèrent leurs rivaux Allemands sur le Niger et au Gourma, ce que sanctionnera le traité conclu à Paris en 1897 entre les deux pays.

A l'inverse, les sujets de l'empereur Guillaume II d'Allemagne se montrèrent plus entreprenants au Cameroun. Ils multiplièrent les incursions et les tournées d'exploitation dans l'intérieur gagnèrent le cours de la Benoué, puis le Niger. Cela leur permit, lors de la signature de la convention anglo-allemande de 1893, de

pousser très loin vers l'ouest les limites séparant leurs possessions du Nigeria britannique.

Un accord comparable fut conclu la même année avec la France pour fixer les frontières du Congo et du Cameroun. Il fut révisé à l'occasion du compromis qui mit un terme au traité d'Agadir. Les Français acceptèrent alors de remettre à leurs rivaux une part de leur Congo.

15 Les traités européens

Les frontières coloniales n'avaient ainsi rien de définitif. Elles étaient sujettes à des variations, à des révisions, à des concessions mutuelles, et les peuples concernés ne retenaient guère l'intérêt des diplomates qui décidaient de leur sort en découpant sur la carte des parts du " gâteau africain ".

La convention du 5 février puis l'acte général de Berlin du 26 février 1885 marque un tournant dans l'histoire de l'Afrique. Pour la première fois l'espace est délimité par des frontières et seules les chancelleries européennes décident du sort des Africains, l'Afrique se trouvant dépossédée de son destin politique.

Au Sahara, le tracé des frontières date du début du siècle, et, sauf secteur particulier, ne suit pas de lignes de terrain au milieu des étendues désertes. Ces frontières sont des lignes géométriques, qui furent établis par les officiers de puissances coloniales plus ou moins directement rivales, la France, la Grande-Bretagne et secondairement l'Italie et l'Espagne.

Artificielle est aussi la création de la Mauritanie, née de la stratégie française qui consistait à réunir en un seul bloc son empire d'Afrique du Nord à celui d'Afrique noire. Le contrôle de cet immense territoire ne fut acquis qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, après des années de lutte contre les grands nomades, les Reguebats.

Artificielle encore la création du Burkina Faso qui fut découpé dans la boucle du Niger, en plein coeur de l'ancienne Afrique Occidentale française. Il ne devint colonie autonome qu'en 1919, sous le nom de Haute Volta.

De facteurs multiples ont ainsi déterminé la formation des cadres territoriaux de l'Afrique coloniale. Toutefois les puissances coloniales ont tenté d'élaborer des règles du jeu quand il est apparu, au début des années 1880 que la ruée vers l'Afrique était en marche. Ce furent les initiatives du roi des belges dans le bassin

du Congo qui suscitèrent les réactions des grandes puissances européennes. Sous des prétextes philanthropiques, Léopold II avait dépêché Stanley au coeur de l'Afrique, dans ces immenses régions qu'il espérait ouvrir au commerce européen. Les Portugais réagirent en faisant valoir, avec l'appui de l'Angleterre, leurs droits sur l'embouchure du Congo, que la France et l'Allemagne contestaient. C'est dans ces conditions que fut convoquée en novembre 1884 la conférence de Berlin. Il s'agissait officiellement de régler les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique.

L'acte final du 26 février 1885 qui conclut les travaux de la conférence, décida d'un code international organisant le partage du continent noir. Un état indépendant du Congo, présidé par Léopold II se voyait reconnaître la souveraineté sur un immense territoire dont les limites demeuraient extrêmement floues. La liberté de navigation sur le Congo était affirmée.

Le Portugal, lâché par l'Angleterre, devait renoncer à ses prétentions sur l'embouchure du fleuve, où le nouvel état indépendant se voyait reconnaître trente-cinq kilomètres de littoral qui lui assuraient un débouché sur la mer.

De manière plus générale, il était admis qu'un Etat civilisé occupant un point de la côte avait droit à l'intérieur. Toutefois, une occupation effective, qui pouvait se limiter en pratique à un simple poste, était indispensable pour justifier ce droit, et une notification de prise de possession devait être transmise aux puissances signataires de l'acte de Berlin.

Chaque Etat concerné pouvait reculer ses possessions vers l'intérieur des terres jusqu'à ce qu'il rencontre une zone d'influence voisine ou un Etat organisé. Une négociation particulière devait alors permettre de fixer les limites des territoires concernés. On vit ainsi en 1885, les Anglais installer leur protectorat sur le Bechuanaland pour arrêter l'extension vers l'est du Sud-Ouest Africain allemand créé l'année précédente. Cette extension aurait été susceptible en effet de permettre une liaison jugée dangereuse avec les Républiques Boers d'Orange et du Transvaal.

Dans des conditions analogues, les Anglais, soucieux désormais d'établir l'axe le Caire le Cap, ruinèrent les espoirs portugais de réunion, de l'Angola et du Mozambique par la vallée du Zambèze. Ces divers épisodes montrent bien le caractère arbitraire ou circonstanciel des découpages territoriaux intervenus en Afrique lors de la formation des différents empires coloniaux.

Ce sont pourtant ces frontières, nées du hasard des rapports de forces entre puissances européennes, et démultipliées, ensuite, à l'intérieur des grands ensembles, par des découpages administratifs ou militaires tout aussi arbitraires, qui ont fourni leurs cadres spatiaux aux jeunes Etats africains nés de la décolonisation.

Frontières artificielles car en l'absence des Africains, on réunit dans un même cadre politique des ethnies ou des peuples différents, souvent séparés par la longue histoire de l'Afrique précoloniale. Cette conception de la nation dont on a pu vérifier les limites et les contradictions dans l'Europe centrale et balkanique dès les lendemains de la première Guerre Mondiale a été ensuite transposée en Afrique au mépris des réalités culturelles locales

Nombre d'Africains se plaignent aujourd'hui d'avoir été privés de la liberté de définir eux-mêmes leur espace national. D'autres disent : puisque l'Europe a imposé sa civilisation à l'Afrique, elle doit lui fournir les moyens de se développer. En réalité, les problèmes qui minent le continent ne peuvent être totalement imputés aux Européens. Les solutions doivent être ailleurs.

La Gambie libre ne s'associe pas plus aisément en effet au Sénégal indépendant qu'au temps des négociations à ce sujet entre la France et l'Angleterre. Aujourd'hui plus que jamais, c'est elle-même que l'Afrique doit examiner. C'est la nature du pouvoir politique dans bien des pays d'Afrique, de même que les conséquences réelles ou perçues comme telles de la prise du pouvoir et du maintien de celui-ci, auxquels doivent s'intéresser les Africains.

Il importe donc de comprendre la nécessité de ces frontières. Le continent africain ne pouvait échapper à la marche du temps. Rappelons au passage le partage de la Pologne au XVIII^e siècle pour mieux comprendre la situation. Les frontières ont le mérite d'avoir créé la notion d'Etats modernes dont la réalité tient lieu de repère spatial et juridique. Certaines ont l'avantage de séparer des groupes tout à fait antagonistes : ainsi la frontière entre la Côte-d'Ivoire et le Ghana, a l'avantage d'isoler les populations ivoiriennes du terrible peuple négrier qu'ont été les Achantis.

II- Des frontières, futures sources de conflits

L'Afrique est, plus que jamais un continent déconcertant. Il donne sans cesse à la communauté internationale des raisons d'osciller entre espoir et découragement. Les pays qui la composent sont très différents par leur histoire et leur géographie, leur stade de développement économique, leur politique nationale et leur relation intra et internationale. Les sources de conflits viennent probablement de cette complexité : certaines sont purement internes, d'autres sont fonction de la dynamique d'une sous-région. Toutefois, malgré ces différences, certains thèmes et quelques expériences sont récurrents dans la majorité des conflits de frontière.

21 Le fondement politico-juridique des frontières des Etats

C'est au lendemain de la grande vague de décolonisation du début des années soixante que trente chefs d'état africains ont signé le 25 mai 1963, la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine(O.U.A.). Celle-ci affirmait l'égalité souveraine de tous les Etats concernés, le principe de non- ingérence dans leurs affaires intérieures, et surtout l'intangibilité des frontières fixées naguère par les puissances coloniales. Cela suppose l'inviolabilité du territoire d'un Etat par des troupes étrangères. Le principe de droit international public est renforcé en Afrique par une coutume juridico-politique, l'uti possidetis : " comme tu possèdes aujourd'hui, tu continueras à posséder ". Erigée en norme de droit par les dispositions du paragraphe 6 de la résolution A/1514(XV) de la " déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux " du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale des Nations unies, l'uti possidetis est devenu la pierre angulaire des relations interétatiques en Afrique.

A la première conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine, ce droit avait été consacrée par la reconnaissance de l'intégrité territoriale des Etats comme une réalité à sauvegarder, à respecter, selon les principes et les objectifs de la charte de l'Organisation. A la conférence du Caire de 1964, une résolution sur les litiges entre Etats africains au sujet des frontières avait été adoptée. Le texte, reconnaissant que les frontières héritées de la colonisation constituaient une réalité tangible, engageait les Etats à " respecter les frontières existant au moment de leur accession à l'indépendance ". Excepté le Maroc et la Somalie, les autres Etats ont signé cette résolution. Toute tentative de sécession ou, à l'inverse, tout essai de regroupement obtenu en morcelant les Etats comme l'irrédentisme éwé au Togo-Ghana, ou bien les mouvements touaregs devaient donc être réprouvés par la communauté internationale. Cela ne fut pas toutefois le cas, avec l'exemple du Biafra (1967-1970).

De rares changements eurent lieu, toujours dans le sens d'une fusion. Les deux Somalies, italienne et britannique, formèrent en 1960 la république de Somalie. De même l'union du Tanganyika et de Zanzibar, en 1964, donna naissance à la Tanzanie. Les conflits frontaliers tels ceux qui éclatèrent entre le Bénin et le Niger pour l'île de Lété, le Ghana et ses voisins se réglèrent par la négociation. L'intangibilité des frontières a suscité peu de conflits entre pays au cours des années soixante. La décennie suivante allait voir au contraire se multiplier les affrontements, et l'O.U.A. s'avérer impuissante à les régler.

22- L'action des grandes puissances

Les nouveaux Etats africains, entrés sur la scène internationale au moment de la guerre froide, constituèrent souvent un enjeu pour chacun des deux blocs en même temps que les superpuissances y développaient leurs positions géostratégiques. Le rapport des forces était rendu plus complexe par l'intervention de nouveaux venus

comme la Chine, ou par l'action hégémonique d'Etats africains comme la Libye. Les grandes puissances poursuivaient leur compétition en combattant parfois par forces africaines interposées. Ce fut ainsi le cas en Angola, malgré l'adhésion de principe au non-alignement proclamé par certains Etats africains lors de la conférence de Bandoeng en 1955. Si nous comparons la carte de l'Afrique colonisée de 1918 à celle de l'Afrique décolonisée contemporaine, les changements de frontières nous apparaissent au premier abord minimes. Pourtant, les velléités de certains dirigeants à remettre en cause la stabilité issue du principe du respect des frontières ne peuvent laisser indifférent.

23- Les Etats africains causes de conflits

Les colonies ont été constituées par des puissances européennes qui ont méconnu qu'en Afrique les populations se répartissent selon leur genre de vie. Les frontières ont découpé les ethnies comme un gâteau et l'on constate que les gens de chaque côté d'une frontière se comprennent car il s'agit parfois d'un même peuple. Aujourd'hui, pourtant, on constate qu'il y a peu de frontaliers. Certes le Burkina Faso et le Mali en ont eu, le Nigeria et le Cameroun de même, ainsi que le Tchad et la Libye. Par contre, on y note plusieurs conflits internes, le plus grave étant l'affaire du Biafra qui voulait former un Etat séparé et que la fédération du Nigeria a violemment écrasé .

Le caractère multiethnique de la plupart des pays expliquerait ainsi que les risques de conflit soient très grands. Des collectivités ethniques peuvent avoir le sentiment que leur sécurité, voire leur survie, ne peut être assurée que si elles contrôlent le pouvoir national. Il arrive fréquemment que le vainqueur politique accapare tout: richesses et ressources, patronage, prestige et prérogatives du pouvoir. De tels agissements rendent naturellement les conflits inévitables.

Les intérêts extérieurs à l'Afrique continuent de jouer un rôle important, voire décisif. Les pays voisins touchés par les conflits qui éclatent à leurs portes, peuvent aussi avoir d'autres motivations qui ne sont pas nécessairement innocentes. Il faut aussi mentionner, voire reconnaître le rôle que certains gouvernements jouent pour soutenir des conflits chez leurs voisins.

Les facteurs liés aux motivations économiques ne peuvent être oubliés. En effet, au Sahel certaines tribus de pasteurs et les paysans se disputent traditionnellement les territoires, et ce d'autant plus aujourd'hui que la croissance démographique des êtres humains et des troupeaux est sensible. On pourrait citer les Touareg au Mali et les Maures. Tous ces mouvements s'accompagnent de conflits plus ou moins marqués pendant les phases de sécheresse.

Dans les régions productrices de pétrole, les conflits ont souvent été provoqués par l'inégale répartition de la manne pétrolière. Les collectivités locales se plaignent la

plupart du temps de ne pas profiter suffisamment de l'exploitation du pétrole ou de souffrir indûment de la dégradation de l'environnement naturel.

En Angola, les difficultés auxquelles ne cesse de se heurter le processus de paix sont dues pour beaucoup à l'importance que revêt le contrôle de l'exploitation des gîtes diamantifères lucratifs du pays.

En Sierra Leone, le désir de piller les ressources naturelles du pays et les réserves de la banque centrale était l'une des motivations majeures de ceux qui ont renversé le gouvernement élu en mai 1997.

Il y a aussi des cas particuliers susceptibles d'engendrer des conflits. Les tensions suscitées par une conception opposée de la société et de l'Etat dans la gestion des affaires du pays en sont des exemples.

La pauvreté et le sous-développement constituent également, à l'évidence, une des causes profondes des conflits armés en Afrique. Les années 1990 ont vu apparaître une compétition accrue pour le contrôle de ressources plus rares. Cette évolution s'est caractérisée par un recours plus fréquent à la violence politique, aux insurrections, voire au banditisme

L'exemple libérien est édifiant. Le contrôle de l'exploitation des diamants, du bois et d'autres matières premières est l'un des objectifs majeurs des factions en présence.

Aujourd'hui, en Afrique, la majorité des conflits est d'essence ethnique. Une vingtaine de pays connaît des affrontements armés liés à des oppositions ethniques. Les cas les plus fréquents et récents sont ceux du Rwanda et du Burundi avec la perte d'un million de personnes en 1994. Ainsi, un déclin général de l'Etat de droit et de l'autorité centrale a renforcé en Afrique les manifestations de cette identité ethnique.

La situation démographique du continent africain constitue un autre facteur d'explication du recours à la violence armée. Les pressions qu'exerce une population nombreuse sur une situation économique détériorée sont claires. Ces difficultés sont aggravées par les conflits qui éliminent du secteur productif des tranches toujours plus nombreuses des populations. De manière plus large, les jeunes générations, très importantes au plan démographique et mieux éduquées, ont été témoins de l'incapacité de nombreux gouvernements africains à leur offrir des perspectives socio-économiques crédibles. Les tentations de recours à la violence pour échapper à une situation désespérée sont alors fortes.

Des risques réels de désintégration pèsent sur le continent et font craindre que les minorités se sentent obligées de faire sécession pour survivre. Faut-il trente ans après les indépendances s'asseoir autour d'une table avec un compas ou une équerre pour redessiner les frontières et admettre une immaturité des Africains? L'intérêt des Africains pour cette question amène à réfléchir et s'interroger sur l'avenir.

Les frontières du Rwanda, comme celles du Burundi ne datent pas de l'époque coloniale. Les deux Royaumes se sont constitués longtemps avant l'arrivée des Européens. Si ces derniers portent indiscutablement une part de responsabilité dans la tragédie rwandaise, pour des raisons qu'on ne saurait toutes énumérer, le tracé des frontières n'y est pour rien.

Le Rwanda et le Burundi sont, en somme, la préfiguration de ce que deviendrait l'Afrique si les grands pays du continent venaient à éclater sur des bases ethniques: une poudrière et accessoirement, un-non sens économique.

Au Soudan et en Angola la guerre civile s'éternise, tant les différences religieuses ou ethniques paraissent insurmontables.

Aussi imparfaites soient elles, les frontières apparaissent donc comme un moindre mal. Ainsi, elles ont eu le mérite de mettre rapidement fin aux guerres intertribales et aux raids conquérants. Elles ont eu pour effet de figer dans une large mesure les limites jusque la très mouvantes entre groupes ethniques, et de pérenniser une situation qui n'était que temporaire.

La proclamation de l'indépendance de l'Erythrée a eu lieu le 23 avril 1993. Cela a créé une guerre civile au sein de l'Ethiopie. Un contentieux entre le Burkina Faso et le Mali à propos de la bande frontalière dite de " l'Agacher " a eu lieu entre 1974 et 1975, puis à nouveau en décembre 1985, avant que le différend soit porté devant la Cour Internationale de la Haye. La décision notifiée a été acceptée par le Burkina en 1986 bien qu'elle lui fut défavorable.

Le Tchad a hérité de frontières inégalement complexes. Il convient de souligner que la délimitation avec le Niger à l'ouest, à l'est avec le Soudan, au sud avec l'Oubangui ne posent aucun problème. Seule la frontière tchado-libyenne a fait l'objet du principal contentieux du continent. Il concerne le territoire contesté dit de la " bande d'Aozou " que revendiquait la Libye. En mai 1994 la cour internationale de justice de la Haye a cependant reconnu les droits du Tchad et, peu après, la Libye a retiré ses troupes.

Le différent frontalier qui oppose le Nigeria au Cameroun en raison de l'existence des ressources en hydrocarbures et halieutiques de la presqu'île de Bakassi a été aussi porté à la connaissance de la Cour de la Haye en vue de trouver une solution.

Au nord du continent par exemple, le secteur septentrional séparant le Maroc et l'Algérie qui présente pourtant un grand intérêt géopolitique ne pose aucun problème. Le deuxième secteur, toujours entre le Maroc et l'Algérie, orienté en général nord-est sud-ouest et long de 1700 km, de Figuig à la vallée du Dr'aa, a pour particularité que la frontière n'y a jamais été tracée. Le caractère incertain de la plus grande partie de la frontière entre le Maroc et l'Algérie est d'autant plus étonnant que ces régions sont relativement habitées. Elles ne sont pas très éloignées des grandes villes. Elles furent contrôlées à partir du vingtième siècle par les autorités coloniales dépendant d'un même Etat, la France qui a par sa diplomatie fait régner la paix dans cette zone. En Afrique de l'ouest, La Cour Internationale de la Haye a levé toute incertitude quant à la frontière maritime entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Certaine tension subsiste néanmoins entre les deux pays car les indépendantistes casamançais trouvent aisément refuge dans les régions septentrionales de Guinée-Bissau.

Les conflits liés aux incertitudes du tracé frontalier et aux transformations consécutives aux aménagements du fleuve font de la vallée du Sénégal une zone de tensions internationales impliquant les trois pays associés dans l'Organisation pour la mise en valeur de la vallée du Sénégal, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Hormis ces conflits l'ont peu affirmé qu'il n'y a pratiquement plus de conflits graves dus à des différents frontaliers malgré quelques soubresauts.

Les traités signés au cours du siècle précédent entre Européens et Africains ne s'étaient jamais accompagnés d'une définition précise de frontières. En effet il n'y avait pas de limites franches aux territoires sur lesquels s'exerçait l'autorité d'une multitude de chefs et parce qu'on ne disposait pas d'outil cartographique suffisant pour les tracer

24- UN exemple réussi de fixation de frontière

En Afrique Centrale, les risques de conflits semblent inexistantes. L'exemple fourni par la fixation des frontières du Gabon illustre bien cet état de fait.

La fixation de la frontière Gabon Cameroun

Les principes d'aménagement de la frontière reposèrent sur la recherche de lignes naturelles, c'est à dire dans un milieu mal structuré par le relief, sur le cours d'eau. Au nord de l'actuel Gabon, les choses étaient assez simples: la frontière fut adaptée

au tracé d'affluents du Ntem et de l'Ivindo d'orientation Est-Ouest et relativement proches du parallèle du Campo. La ligne astronomique arrêtée en 1885 devint donc une ligne naturelle aisément repérable dans la nature, mettant fin aux contestations qu'une ligne imaginaire et invisible ne pouvait qu'engendrer. L'arbitrage de la nature devait en principe mettre fin au contentieux franco-allemand. Plus de vingt ans après que le nord du Gabon eut été reconnu à la France l'administration créait une région du Woleu-Ntem en 1907.

Le rattachement en 1911 du nord du Gabon au sud du Cameroun délimité par un simple trait au cordeau sur la carte de l'Afrique, entre la baie de la Mondah et le confluent de la rivière Djoua-Ivindo. (275 000 km² étaient ainsi enlevés à l'ancienne Afrique Equatoriale Française) resta sans effet à la suite de la défaite allemande au cours de la première guerre mondiale.

La Frontière entre le Gabon et la Guinée Equatoriale

La fixation de cette frontière remonte aux débuts de l'histoire coloniale européenne et aux conflits entre le Portugal et l'Espagne. Estimant que la cession faite par le Portugal à l'Espagne des îles du Golfe de Biafra avec la côte opposée comprise entre le Cameroun et le futur Gabon, était restée sans effet. La France décida de les ignorer.

Les incidents se multiplièrent alors entre Espagnols et Français. Un accord fut pourtant signé en 1885 mais la tension persista. Le traité du 27 juin 1900, en mettant un terme au contesté territorial, fixa enfin la frontière entre les possessions françaises et Espagnoles. La frontière préservait les intérêts des deux pays sans tenir compte des réalités culturelles autochtones, mais a été établie selon les mêmes principes qui avaient présidé à la délimitation initiale entre le Cameroun et le Gabon. La frontière fut le cour inférieur des rivières côtières, puis, à défaut une ligne astronomique (le 1° latitude Nord jusqu'à son intersection avec le 9° longitude Est de Paris (11°20 Est). Cette situation acceptée de fait s'est révélée lourde de conséquences après les indépendances. En effet, la prospection offshore et les espoirs pétroliers ont eu pour conséquence de provoquer une réelle tension entre la Guinée Equatoriale et le Gabon au sujet de la délimitation de leurs eaux territoriales dans la baie de la Mondah en 1973.

La frontière entre le Gabon et le Congo

L'homogénéité de la langue rend cette frontière quasi inexistante. Par ailleurs, la construction du chemin de fer Congo Océan a favorisé les brassages et les mouvements de population de part et d'autre de celle-ci jusqu'à une époque récente. En 1872, Brazza attribuait au cours navigable aujourd'hui de l'Ogooué une grande importance commerciale. Ses écrits sur le continent montrent déjà l'importance que devait revêtir ce fleuve navigable sur 1000 km jusqu'à N'djolé.

En 1882, Brazza affirmait : " Une station dans le haut Ogooué et une autre dans le Congo intérieur peuvent changer la face de toute l'Afrique " .: Plus loin, il ajoutait:

" Nulle puissance européenne ne possède des droits sur la côte ; entre le Gabon et Laudana, la France seule y a des droits, puisque cette côte est limitrophe d'une de ses colonies et ferme l'accès direct à l'océan du cour supérieur d'un fleuve français, l'Ogooué "

Des récits, des promesses d'enrichissement commercial, des considérations stratégiques sur fond d'hydrographie, des traits hésitants sur une carte approximative, deux drapeaux crânement plantés : voilà l'Afrique de BRAZZA.

Malgré cette passion, il conviendrait de reconnaître qu'il n'en posa pas moins les repères décisifs sur lesquels allaient se structurer les espaces du Gabon et du Congo.

Outre la question de la liberté, la navigation et le commerce sur le Niger et le Congo, la conférence de Berlin eut à traiter des contentieux territoriaux en Afrique Centrale. Cela impliquait la définition des frontières " du Congo Français ".

.En quelques années, à l'étroite colonie maritime initiale du Gabon, s'est ainsi substitué un vaste territoire fermé sur son flanc sud et est par une frontière internationale.

25- Quatre grandes zones de turbulence

Depuis les indépendances, hormis des conflits ponctuels, liés à des problèmes frontaliers répertoriés (Ouganda-Tanzanie 1978 ; BurkinaFaso-Mali 1985), ethniques (Burundi), ou politiques, (ex Zaïre, Angola), l'Afrique des années 1970 et 1980 a vu se développer quatre grandes zones de turbulence

L'Afrique centrale avec le conflit Cameroun-Nigeria, véritable menace de l'équilibre régional, les pourtours du Sahara, la corne de l'Afrique, l'Afrique subtropicale et australe.

251 / Le conflit Cameroun-Nigeria

La remise en cause de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation engendre un problème qui pourrait déstabiliser l'équilibre de la sous région. L'argumentaire du Cameroun qui a adopté le statu quo territorial s'appuie sur les divers accords anglo-germaniques de 1885 à 1913, et ceux entre le Nigeria et le Cameroun de 1970 à 1975 ainsi que sur la résolution de l'O.U.A. de 1964. Ces éléments juridiques visent le maintien de l'intégrité territoriale et l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Politiquement, Selon ce qu'avance le Cameroun, deux positions caractérisent la presqu'île de Bakassi : 3756 habitants de la population de Bakassi a voté en faveur du rattachement au Cameroun, alors que 2552 l'ont fait en faveur du rattachement au Nigeria, lors du référendum organisé en février 1961 par l'ONU dans l'ex-Cameroun britannique et accepté par le Nigeria. Par ailleurs, le Nigeria a reconnu la souveraineté du Cameroun sur l'île de Bakassi, lors de la Guerre du Biafra en sollicitant des autorités camerounaises l'autorisation d'y occuper une position de revers stratégique et de surveillance du trafic maritime. Puis, en négociant l'établissement d'un corridor de navigation en 1974 et le déplacement, en sa faveur, de ce corridor en 1975.

C'est dans ce cadre que les cartes officielles nécessaires antérieures à 1992 plaçaient Bakassi en territoire Camerounais.

Pour faire valoir son droit, le Cameroun avait saisi l'organe central de gestion et de règlement des conflits de l'O.U.A. et le conseil de sécurité de l'ONU. Ceux-ci avaient recommandé aux deux Etats de la retenue, afin d'éviter toute mesure pouvant déclencher une escalade militaire, en explorant notamment les voies d'un règlement pacifique du conflit.

C'est dans cet esprit qu'en mars 1994, le Cameroun a déposé une requête introductive à la Cour de la Haye portant sur la question de la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi. En juin de la même année, elle était complétée par une disposition additionnelle de l'autorité juridique du Cameroun portant sur la question de la zone du lac Tchad. Cet élargissement du sujet vise à parvenir à une détermination définitive de la frontière entre les deux pays.

La perspective d'un règlement pacifique du conflit est d'autant plus envisagé qu'un troisième protagoniste, extracontinental, s'y est trouvé engagé. Il s'agit de la France, liée au Cameroun par un accord d'assistance militaire depuis 1960.

Il convient de souligner que le différend juridique qui oppose les deux pays est un champ de polarisation géopolitique. La singularité de l'actuel conflit frontalier tient à sa durée, de l'importance des forces mises en oeuvre, et de l'intention affichée des autorités nigérianes de porter une grave atteinte à l'intégrité territoriale du Cameroun dans une zone d'intérêt économique.

Le choix de la solution judiciaire par le Cameroun démontre que sa démarche n'est pas déterminée par la volonté de mener une guerre contre le Nigeria. Sa stratégie vise à parvenir à un apaisement en attendant un règlement définitif des contentieux frontaliers portés devant la Cour.

252-Les pourtours du Sahara

Les Etats occupant la zone de transition entre l'Afrique méditerranéenne et l'Afrique tropicale (découpés artificiellement) ont dû faire face, à des problèmes de plusieurs ordres: climatiques (sécheresse et famine des années 1969-1973), économiques, sociaux et politiques.

Le Sahara occidental revendiqué par le Maroc et la question tchadienne ont par leur complexité et la mise en cause de plusieurs pays d'Afrique du Nord et d'Afrique sahélienne généré de longs et meurtriers conflits. Une guerre civile longue entre les populations arabes et musulmanes du Nord, et les populations noires chrétiennes ou animistes du Sud se poursuit au Soudan. Le fond de la guerre est la famine et la misère.

253- La Corne de l'Afrique

Pour les pays de la corne de l'Afrique, les années soixante et surtout soixante-dix, représentèrent un moment capital. Ce fut d'abord l'époque(1971-1974) de l'une des plus terribles sécheresses jamais connues qui dans la seule province éthiopienne du Wollo, fit 200 000 morts. Le mécontentement provoqué par le radicalisme des réformes révolutionnaires, les difficultés économiques, les rivalités sanglantes entre factions, le relâchement, puis la rupture des liens avec les Etats-Unis créèrent les conditions favorables au développement des insurrections de l'Erythrée et de l'Ogaden.

La Somalie paraissait en bonne position pour tirer parti au mieux de la situation délicate traversée par l'ennemi éthiopien. Elle pouvait ainsi réaliser ses

projets de rassemblements des peuples somalis dispersés à Djibouti, au Kenya et surtout en Ethiopie(Ogaden). La Somalie comptait sur l'aide de l'Union Soviétique à laquelle elle était liée depuis 1974 par un traité d'amitié et de coopération.

De son côté, l'Union soviétique accordait de plus en plus d'intérêt à l'évolution politique de la nouvelle équipe au pouvoir en Ethiopie depuis la chute du Négus.

Pendant quelques mois, l'union Soviétique espéra pouvoir conserver la confiance simultanée des deux Etats rivaux, en. proposant en 1977 un plan de confédération marxiste-léniniste, regroupant l'Ethiopie, la Somalie et Djibouti devenu indépendant.

254- L'Afrique subtropicale et australe

Les parties centrale et surtout australe du continent africain se trouvèrent bouleversées, à partir de 1975, par la décolonisation des deux vastes territoires portugais de l'Afrique sud-tropicale: l'Angola et le Mozambique. Il en résulta une déstabilisation immédiate et continue du Zaïre aujourd'hui République du Congo Démocratique, jusqu'à l'Afrique du Sud. Le processus d'indépendance des colonies portugaises, accéléré par l'accès au pouvoir à Lisbonne, de la gauche militaire (révolution du 25 avril 1974), intervint en 1975. Aussitôt, en Angola comme au Mozambique éclatèrent des luttes acharnées entre factions antagonistes, les unes soutenues par l'URSS et Cuba, les autres par l'Afrique du Sud.

Après une longue période de guérilla, la Rhodésie du Sud accéda à l'indépendance, en avril 1980. Quant à la Namibie, elle. dut attendre 1990,. son avenir étant lié à celui de l'Afrique du sud

On se rend ainsi compte que les imperfections relevant du tracé des frontières, même si elles ont été à l'origine de certains conflits ne sont pas la cause majeure des crises. Cependant, le tracé des frontières demeure une source d'instabilité à laquelle il faut remédier.

La situation en Afrique australe est aujourd'hui très complexe. Dans plusieurs régions, des rebellions éclatent, des leaders aux ambitions régionales s'affirment. Ces ambitions les incitent à intervenir chez leur voisin. Le risque est grand de les voir embraser toute l'Afrique. Le Zimbabwe par exemple a mis son prestige, ses finances et engagé ses soldats dans le conflit interne de la République Démocratique du Congo en pariant sur la victoire de son Président actuel. Son but vise en réalité à acquérir des richesses, mais surtout une influence régionale aux dépens d'un autre acteur de la scène congolaise, l'Afrique du Sud.

De son côté, le Soudan intervient pour neutraliser l'armée populaire de libération du Soudan (APLS), mouvement rebelle du sud du pays soutenu par l'Ouganda. Khartoum appuie les milices qui lancent des raids en Ouganda à partir de l'est du Congo Kinshasa. Ce jeu dangereux pourrait obliger les Ougandais à détourner leurs troupes vers les frontières soudanaises en incitant les Américains à les soutenir. La Tanzanie quant à elle pourrait créer la surprise en envahissant le Burundi dont elle soutient depuis longtemps les milices hutues.

Elle peut également jouer le rôle de base arrière pour les opérations au Congo Kinshasa. La guerre pourrait ainsi s'étendre de l'est du Congo Kinshasa jusqu'en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et en Tanzanie. Un autre acteur, la Chine, acquiert un poids croissant. Plusieurs leaders africains aimeraient lier leur sort à cette étoile montante. D'après la revue *Africa Confidential*, Pékin aurait livré des armes à Kabila par le biais du Mozambique. L'Ouganda et le Rwanda voudraient assurer la sécurité à leurs frontières, se protéger contre des campagnes génocidaires anti-Tutsis et profiter de la "renaissance africaine". L'Afrique du Sud a fourni des armes au Rwanda jusqu'à la fin de 1996 pour aider Kabila à expulser Mobutu. L'Afrique du Sud envisageait en réalité de remplacer Kabila par une autorité de transition. La politique de l'Afrique du Sud consisterait à imposer un règlement pacifique qui établirait un gouvernement de transition sans Kabila. Le pire résultat possible de cette partie géopolitique pourrait être une gigantesque conflagration formant un arc à travers toute l'Afrique noire, depuis l'Angola jusqu'au Soudan. Le moins inquiétant serait un conflit de faible intensité en Afrique Centrale, avec le retour dans les maquis avec leurs armes des groupes vaincus. Parmi les conséquences éventuelles, il faut envisager le déplacement de vastes groupes de réfugiés, des actions génocidaires et la fin de la régionalisation économique, ce qui provoquerait un ralentissement du développement voire une croissance négative.

III- Le défi du futur: transcender les frontières

La rétrospective des différents conflits prouve que l'Afrique des années 1990 n'est plus totalement secouée par les conflits liés au tracé des frontières coloniales mais par d'autres enjeux. Aujourd'hui l'Afrique renoue avec son passé.

Aux longues heures de la guerre froide, l'Afrique se lisait facilement, faussement mais facilement. Les conflits les plus obscurs du continent n'étaient qu'un des aspects de l'affrontement Est-Ouest. Pour le monde occidental, les combattants d'Erythrée ou d'Angola n'étaient que les supplétifs de la grande guerre des idéologies.

Avec la fin de l'URSS, les armes auraient dû se taire sur les champs de bataille du tiers monde. Il n'en a rien été. Au Liberia, au Congo, on a continué à se massacrer sans retenue. Alors, il a bien fallu trouver une explication de secours. Incorrigible, l'Occident a encore cherché des causes extérieures, ce fut l'antagonisme franco-américain comme si Washington et Paris se défoulaient en Afrique de toutes les colères rentrées, des conflits étouffés sur l'OTAN, le Gatt ou l'Europe. Cette nouvelle interprétation du chaos a tenu moins longtemps que la première. Les convulsions dans la corne de l'Afrique prouvaient que l'Afrique pouvait se battre pour ses propres raisons.

L'idée de Nation telle qu'elle existe en Europe est inconnue en Afrique. De plus, les liens communautaires, qu'ils soient claniques, tribaux ou ethniques, y sont très forts. Les démocraties européennes par contre, fondées sur des convictions communes ou sur un programme politique, transcendent les différences culturelles, ethniques, raciales ou sociales.

Durant trois décennies, de 1960 à 1990, la priorité fut à la constitution ou au renforcement des Etats-nations.

Les particularismes ethniques furent ainsi combattus comme des ferments potentiels de division et d'affaiblissement de l'édifice étatique en gestation.

Pour Georges Balandier " les nouveaux Etats africains [ayant] la charge d'effectuer rapidement et en même temps des révolutions " que l'histoire avait échelonné ailleurs dans le temps[ils] doivent se réinsérer dans une société qui s'est organisée en dehors d'eux.

Comme il leur fallait brûler les étapes, les Etats africains nés des découpages coloniaux empruntèrent alors le " raccourci autoritaire " Le parti unique s'identifia à l'Etat qui n'existait pas.

La grande nouveauté de la seconde partie de la décennie 90 est qu'il est désormais admis que le modèle national légué par la colonisation a échoué. Son échec a d'ailleurs été largement accéléré par le " diktat démocratique " des années 1990 qui a entraîné la chute du Parti unique africain. Le problème de l'Afrique est que les " Prusses " potentielles y furent détruites lors de la conquête coloniale qui se fit le plus souvent aux dépens des peuples en expansion dont certains étaient précisément porteurs de potentialités étatiques.

C'est ainsi que la colonisation brisa ou brida les empires car ils lui résistaient. Elle favorisa en revanche les populations qui leur étaient soumises en les libérant. L'ordre national africain fut ainsi brisé.

La parenthèse ouverte à leur avantage se refermait en leur attribuant pour l'avenir un rôle moteur qu'ils n'avaient jamais eu par le passé avec pour mission de créer

des Etats-Nations dépassant les réalités ethniques. Plus tard, avec les indépendances, ce furent les peuples les plus nombreux qui accédèrent aux responsabilités car, en Afrique, la démocratie est la mathématique des peuples dont les femmes ont été les plus fécondes. Or ces peuples étaient souvent les vaincus de l'histoire de l' Afrique.

Le traumatisme fut réel. C'est ainsi que les peuples pasteurs et guerriers qui alignaient leur croissance démographique sur celle de leurs troupeaux furent chassés du pouvoir ou réduits à de citoyens de seconde zone par des agriculteurs dont la démographie non contrôlée, était par définition supérieure à la leur. Ce fut le cas en Afrique orientale et plus particulièrement au Rwanda ou au Kenya.

Cette situation, qui se produisit à des degrés divers et sous des formes différentes presque partout en Afrique, était sans issue et les dirigeants ne réussirent presque jamais à gérer avec équité ces problèmes pluriethniques.

Dans ces conditions, les colonisateurs apparurent rapidement comme étant en décalage total par rapport à la réalité. Ils ne permirent pas aux différents groupes composant les Etats issus des découpages coloniaux de cohabiter dans une harmonie sociale, historique culturelle intégrant les notions contradictoires d'unité de destin et de respect des différences ethniques. La plupart des crises sanglantes traversées par le continent furent la conséquence directe ou indirecte de cette situation.

Beaucoup pensent actuellement que la redéfinitions des frontières des Etats africains sur des bases claires serait bénéfique au continent. Les adeptes de cette théorie estiment que rien ne peut se faire en Afrique si les jeunes générations ne s'appuient pas sur l'histoire refusée par la colonisation, par les dictatures, par tous les démiurges marxistes qui voulaient créer des nouvelles mythologies.

D'autres estiment encore qu'il ne faut pas craindre les revendications ethniques ou régionales. Pour eux, il vaut mieux, parfois se séparer, afin de reconstruire et par la suite reprendre la vie commune.

Les autres enfin pensent qu'il faudrait revenir à la constitution d'anciens royaumes. Il ne s'agit bien évidemment pas de l'organisation politique, bien entendu, mais de leur substrat culturel.

En réalité, l'Afrique a besoin aujourd'hui, de s'adapter aux nouvelles données et non pas de réfléchir à de nouveaux tracés de frontières. Jusqu'en 1990, le respect du principe de leur intangibilité, érigé en dogme depuis la création de l'O.U.A., a empêché l'organisation africaine d'intervenir dans le règlement de crises considérées comme purement internes. Pour cette raison, les initiatives en vue de

mettre un terme aux guerres civiles les plus meurtrières ont été prises par des pays non africains. Le Portugal a coordonné les négociations entre factions angolaises en 1990-1992. L'Italie a aussi joué un rôle central de médiation dans la guerre civile au Mozambique en 1991-1993 en préalable au déploiement de l'ONUMOZ (Opération des Nations Unies au Mozambique).

Le principe de la non-ingérence a été battu en brèche en août 1990 lorsqu'une force africaine, mise sur pied par la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) est intervenue au Liberia afin de tenter de séparer les factions en guerre et d'ouvrir des couloirs humanitaires. Cette évolution prouve que les dirigeants africains sont parvenus à un consensus sur le fait qu'il est important de régler les conflits qui constituent une menace pour la sécurité et la paix du continent.

Ces nouvelles dispositions prouvent aussi qu'ils s'en tiennent au respect des frontières politiques. Elles ont en effet le mérite d'exister et apparaissent difficiles à modifier.

Penser que redessiner l'Afrique serait la solution miracle permettant de résoudre tous les problèmes relève indubitablement d'une utopie. Des facteurs d'instabilité existent comme le facteur ethnique qui pourrait, s'il était correctement géré, jouer un rôle déterminant dans l'indispensable réorganisation des nations africaines. Ce dont l'Afrique a besoin aujourd'hui, c'est d'une mobilisation d'énergie en vue d'édifier des nations, c'est de s'ajuster directement avec l'économie planétaire et les marchés régionaux pour être compétitive. Plusieurs solutions peuvent être envisagées.

-Un ajustement à l'économie Planétaire

Celui-ci pourrait être envisagé par exemple de deux manières:

Soit en vendant les matières premières que le monde désire, ou en vendant sa force de travail par la délocalisation industrielle.

Les pays détenteurs de ces matières devraient aussi s'efforcer de développer et sauvegarder leurs activités diversifiées. Les pays africains peuvent aussi profiter du coût peu élevé de leur main-d'oeuvre, dans l'espoir de devenir les ateliers de l'économie globale.

Si leurs prix de revient sont suffisamment bas, ils n'auront pas besoin d'un marché domestique ou régional, c'est au monde entier qu'ils vendront les produits qu'ils

fabriqueront. Plusieurs pays d'Asie ont montré la validité de ce mode de développement.

La Création de marchés régionaux

C'est un devoir pour l'Afrique. Certes, on peut dire que, dans une certaine mesure, ces marchés existent; quiconque connaît l'Afrique subsaharienne, par exemple, sait que les produits, les marchandises, les hommes et les monnaies traversent très souvent les longues frontières officielles; mais ces marchés communs officiels ont l'inconvénient de renforcer la tendance à l'économie informelle, déjà très vive dans les pays en question.

Il sera également nécessaire de persuader les nationalistes que l'union régionale ne profite pas surtout aux nations les plus avancées, comme le Nigeria ou la Côte d'Ivoire etc....et de bannir les différences linguistiques et politiques qui constituent un véritable frein à l'intégration régionale. Favoriser l'harmonisation des réglementations nationales en matière juridique, sociale, comptable, fiscale et financière.

Certes l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Monétaire d'Afrique Centrale existent mais il faut éviter de brûler les étapes et de voir trop grand.

Le moment est venu pour les nations africaines de s'attacher de manière pragmatique à des réalisations, modestes au début mais effectives. L'étude géopolitique de ces problèmes ne peut laisser indifférentes ni la communauté internationale, ni les Etats européens. Ils doivent user de leur influence notamment à l'occasion de la négociation des aides octroyées, pour encourager les progrès de l'intégration régionale. Ils ne doivent pas, dans la forme, adopter une attitude autoritaire dont le résultat serait de rendre impopulaires les valeurs auxquelles elles s'attachent et se souvenir pour en faire bénéficier les états africains de la leçon du plan Marshall.

La communauté européenne pourrait aussi provoquer des actions significatives plus substantielles et plus concrètes afin d'aider les Africains à trouver les conditions de leur décollage économique et de leur sécurité politique.

Conclusion

L'Afrique ne peut plus se limiter à déplorer les entreprises des colonisateurs. Les frontières existent; les Africains, quoique violemment opposés à la pénétration des puissances européennes n'offrirent guère de résistance concertée.

En plusieurs circonstances, ils acceptèrent facilement de conclure des accords séparés. L'Afrique est indépendante depuis une trentaine d'années. Elle a l'âge de raison. Elle doit bâtir son avenir.. Certes, les causes qui minent le continent ne peuvent lui être totalement imputées car elles résultent de nombreux facteurs, dont les principaux facteurs sont l'adoption du modèle Etat-Nation appliqué dans le cadre du découpage colonial, et la reconnaissance par la communauté internationale de gouvernements nés par la force. L'Afrique a accueilli des régimes dictatoriaux. Cela a favorisé l'engrenage et la banalisation de la violence comme processus de fonctionnement des institutions et de transfert des ressources publiques.

Aujourd'hui la guerre froide qui fit d'elle un enjeu géopolitique entre l'Est et l'Ouest est terminée depuis une dizaine d'années. Il serait temps que l'Afrique sorte de la " spirale dramatique du développement du sous développement " qui fait d'elle un continent en perpétuelle régression. Les moyens et les solutions existent. L'intégration économique ou encore la diversification des productions et une meilleure coordination des institutions seraient envisageables.

Sur le plan politique, il y aurait avantage à conforter le pouvoir africain face aux influences étrangères afin de matérialiser un pluralisme social par le biais notamment de la circulation des idées et des hommes.

Au niveau de sa défense, des regroupements existent par-delà les divisions classiques entre modérés, progressistes, francophones, anglophones et lusophones . Ces regroupements prévoient avec l'Accord de non Aggression et de Défense la formation de forces alliées comme celles constituées par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ANAD). Il faut ainsi essayer de combler le fossé qui ne cesse de se creuser entre le monde libre et le continent. Il faut relever le défi du nouvel environnement international en mobilisant la créativité nécessaire.

Les Européens considérés à l'origine comme la cause des maux qui affectent le continent doivent de même faire preuve d'un nouveau réalisme en maintenant des relations constructives avec l'Afrique. Les défis africains face aux nombreux maux d'Afrique sont aussi des défis mondiaux lancés au village planétaire.

Bibliographie

- L'Afrique au XX ème siècle (pages 2 à 22 Hélène Dalmeida)
- Dictionnaire de Géopolitique
- Le Gabon Tome I (Roland Pourtier)
- Le Partage de l'Afrique Noire (Brunschwig)

- La naissance des Etats Africains(pages 35 à 40 juillet 1996) édition Casterman-Giunti (H. Dalmeida)
- Que sais-je ? l'Afrique Equatoriale(pages 34à 39 1980) PUF
- L'empire embrasé (1946- 1962 pages 164 à 194 mars 1980 J. Planchais) édit DENOEL
- Le Monde Colonial (XIX-XXème siècle pages 31 à 41 1993 Pierre Guillaume) édit Armand Colin
- Le Monde depuis la fin des années 60(pages 135à 143 année 1998 J François Soulet)
- Le problème des minorités dans le monde (pages 465 à 475 OLE BALOGUN) 1993
- Que sais-je ? La géopolitique Africaine
- Grand atlas universalis de l'histoire(pages 238 à 240)

Articles

- _Actualité de l'Histoire (pages 46 à 51 Philippe Conrad) décembre 1996
- _Une Facette de la question du Haut Nil

Géopolitique

- Le pouvoir en Afrique (pages 30 à 37 Pius NGANDU NGASHAMA)
- L'Afrique qui bouge (pages 13 à 20 Bernard LUGAN)
- Le Trimestre

_ Les Nations Unies et la diplomatie préventive en Afrique (pages 49 à 61 deuxième trimestre 1996 Joseph Silva)

_ L'Afrique, les régions, les entreprises (4ème trimestre pages 23 à 27 1996 Pierre Moussa)

- Défense Nationale

- L'Europe et L'Afrique (pages 3 à 6 janvier 1998) Général d'Armée aérienne Philippe Vougny

_ Menace sur l'équilibre régional en Afrique (pages 138 à 150 mai 1997 Paul Ango Ella)

- Figaro du 20 octobre 1998

_Les Africains redessinent l'Afrique (page 4) Armand de la Grange





